

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-585

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2021

# Sommaire

# Le Centquatre-Paris / direction José-Manuel Gonçalvès

75-2021-10-19-00008 - Délibération n°2021-09 Approbation du	
procès-verbal du Conseil dadministration du 09 avril 2021 (11 pages)	Page 3
75-2021-10-19-00009 - Délibération n°2021-10 Approbation de la décision	
modificative n°2021-01 en conformité avec l instruction budgétaire et	
comptable M4 (19 pages)	Page 15
75-2021-10-19-00010 - Délibération n°2021-11 Approbation du rapport	
d orientation budgétaire 2022 (17 pages)	Page 35
75-2021-10-19-00011 - Délibération n°2021-12 Autorisation de	
remboursement de l'emprunt bancaire (1 page)	Page 53
75-2021-10-19-00012 - Délibération n°2021-13 Approbation de la délégation	
accordée au Directeur relative à la modification des régies du	
CENTQUATRE-PARIS (2 pages)	Page 55
75-2021-10-19-00013 - Délibération n°2021-14 Approbation de reprise de	
provisions pour risques et charges (1 page)	Page 58
75-2021-10-19-00014 - Délibération n°2021-15 Approbation de la création de	
provisions pour créances douteuses (1 page)	Page 60
75-2021-10-19-00015 - Délibération n°2021-16 Approbation de la passation	
du marché gestion des voyages d'affaires (2 pages)	Page 62

# Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00008

Délibération n°2021-09 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 09 avril 2021



# DÉLIBÉRATION N°2021-09 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 09 avril 2021

### Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2002-6 du 6 janvier 2002 relative à la création d'établissement public de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

# <u>DÉLIBÈRE</u>

Article unique: APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 joint en annexe.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre/ 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-09 du 19 octobre 2021 Approbation du P.V du 09 avril 2021

# Procès-verbal du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS 9 avril 2021

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le vendredi 9 avril 2021 à 15h au CENTQUATRE-PARIS sis 5 rue curial 75019 Paris.

### Les administrateurs présents sont :

- Madame Carine Rolland, représentante de la Maire de Paris
- Monsieur François Dagnaud, Maire du 19e arrondissement
- Monsieur Jacques Galvani, élu
- Madame Alice Timsit, élue
- Monsieur Franck Margain, élu
- Madame Camille Naget, élue
- Madame Léa Filoche, élue
- Madame Charline Nicolas, Adjointe aux cultures, mémoires et patrimoines et représentante de la ville de Pantin
- Madame Delphine Ernotte-Cunci, personnalité qualifiée
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel

### Est présent, ayant voix consultative:

- Monsieur José-Manuel Gonçalvès, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

### Sont également présents:

- Monsieur Yohann Turbet-Delof du Cabinet de Carine Rolland
- Mesdames Irène Basilis et Rozenn Bartra Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris,
- Mesdames Isabelle Descheemaeker, Directrice des ressources, Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur et Lucile Walther, Assistante auprès du directeur au CENTQUATRE-PARIS
- Madame Cécile Marenati, représentante de la DRFIP

# La Présidente ouvre la séance.

Malgré la période compliquée et incertaine, elle souligne que l'établissement n'a pas faibli et rappelle « que l'on n'arrête pas la culture ». Le CENTQUATRE-PARIS en est l'illustration. Elle met en avant la présence du centre de vaccination, situé près de l'entrée officielle et plus particulièrement sur le jardin du CENTQUATRE.

La Présidente présente Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur, dont la prise de fonction a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars. Elle indique que depuis de départ de Valérie Senghor, sa prédécesseur, le Directeur n'avait plus d'Adjointe. La Présidente souligne le très beau parcours de Clémentine Aubry au sein d'établissements culturels et notamment sa dernière fonction aux Bouffes du Nord. Madame Carine Rolland salue son engagement sans faille au service de la culture et lui laisse un bon épanouissement au sein du CENTQUATRE.

### GOUVERNANCE

# 1. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 09 décembre 2020 (délibération n°2021-01)

La Présidente met au vote le procès-verbal.

14 votes pour et 0 vote contre

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 09 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

# 2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif (délibération n°2021-02)

Madame Carine Rolland invite Madame Isabelle Descheemaeker à prendre la parole.

Madame Isabelle Descheemaeker indique qu'il s'agit de constater le résultat comptable obtenu sur l'année 2020. Elle rappelle qu'au mois de mois de juin 2020, les conséquences de la pandémie et la fermeture administrative que connaît le secteur culturel depuis le premier confinement aurait entraîner un déficit de près d'un million d'euros. Dès lors, la ville de Paris a accordé au CENTQUATRE un soutien exceptionnel de 1. 150 000€ afin que les résultats de l'année 2020 soient équilibrés.

Le résultat comptable 2020 tient compte de ce soutien mais aussi des mouvements financiers de la reprise d'activité en septembre, et des aides et subventions décidées en fin d'année :

- En effet, après le 15 décembre, le CENTQUATRE a pu obtenir une exonération de charges patronales de plus de 170 000€.
- Lors du transfert de la Biennale Némo au CENTQUATRE-PARIS, la reprise d'ancienneté des personnels ARCADI avait été négociée. Cela représente une provision de 100 000€ environ.
- En 2020, l'établissement a été obligé d'engager des crédits pour l'édition 2021 de la Biennale.

Ces divers éléments composent le résultat comptable 202 et le porte à **478 874€**. Lorsque l'on regarde le résultat cumulé 2020 donc le résultat 19 et 20, on arrive à **961 496€**.

Cependant, ce résultat est positif grâce au soutien de la ville de Paris sans lequel le CENTQUATRE aurait enregistré un déficitaire.

#### Les tendances de l'année 2020 :

# Dépenses globales

- Baisse de 14% des dépenses de fonctionnement : 15 400 000€ en 2019 contre 13 200 000€ en 2020

- Diminution de la masse salariale intermittents de 40% en raison de l'arrêt des spectacles.
- Diminution des dépenses artistiques en production et en technique de près de 25%
- En parallèle, diminution les dépenses des publics ont baissé de 25%, des dépenses de la direction du développement commercial et du mécénat de 65% et de celles de l'ingénierie de 55%.

### ✓ Dépenses structurelles

On note un ralentissement de près de 4% sur la période. Concernant le personnel permanent, la baisse de -3,97% correspond au non recours de personnes recrutées en renfort (CDD) . Ces dernières représentent environ 200 000€ sur le budget de la masse salariale.

Les charges de bâtiment ont diminué mais aussi l'accueil du public et la communication dans cette période particulière.

### ✓ Dépenses in situ et hors-les-murs

Les ralentissements de dépenses sont de 33%. Elles correspondent aux dépenses d'activités et concernent l'artistique, l'ingénierie (-55%), l'action culturelle (-25%) et la DDCM (-65%)

Quant aux dépenses d'l'innovation, elles augmentent en 2020. Mais il est à noter que le budget de ce secteur est très peu significatif et par conséquent très sensible aux accompagnements de projets.

### Recettes globales

Les recettes sont composées des contributions et subvention sécurité, de ressources propres et de recettes administratives principalement liées aux congés payés et à la part salariale des tickets restaurant.

En 2019, les contributions représentent 57% des recettes de l'établissement. En 2020, avec l'arrêt des ressources propres les contributions représentent près de 73% des recettes. Dans les projets artistiques, près de 58% des recettes ont baissé soit plus de 324 000€. La billetterie perd 31,7% de recettes avec 432 000€ de moins qu'en 2019. Les commercialisations perdent 60% des recettes avec une chute de 840 000€. 150 000€ de l'année 2019 ont été encaissés sur l'année 2020. Le mécénat chute de 55% avec une baisse d'encaissement de plus de 130 000€.

En résumé, le compte administratif et le compte de gestion montrent :

- Baisse des dépenses de 14% sur l'ensemble des dépenses du CENTQUATRE.
- Baisse des ressources propres de 57%. Elle a été compensée par le soutien de la ville de Paris. Le poids et les subventions de la ville de Paris changent entre 2019 et 2020.
- Malgré la capacité du CENTQUATRE-PARIS à capter des ressources propres, la crise sanitaire a particulièrement fragilisé son schéma économique.
- Résultat comptable de 478 000€ et un résultat net de 188 000€.

#### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement répondent toujours à trois priorités au niveau du CENTQUATRE.

- 1) La sécurité des personnes et des biens
- 2) Le renouvellement des équipements
- 3) La mise en œuvre du projet

En 2020, la section d'investissement pèse 620 000€ dont :

- 330 000€ de dépenses réelles
- 110 000€ de remboursement de l'emprunt
- 170 000€ d'opérations d'ordre

Les dépenses réelles ont permis de faire des travaux de remise en état et des dépenses concernant l'informatique (logiciels, matériels, amélioration/mise en conformité). Les matériels principalement renouvelés sont ceux concernant les bureaux. Malgré le résultat positif la situation est préoccupante pour le CENTQUATRE surtout si dans le budget supplémentaire ces montants sont réaffectés et servent à diminuer l'autofinancement pour arriver un équilibre budgétaire.

M. Franck Margain constate avec peine la pauvreté des chiffres de billetterie et félicite l'équipe pour le budget en hausse concernant l'innovation.

M. José-Manuel Gonçalvès remercie M. Franck Margain

Mme Carine Rolland rappelle que le CENTQUATRE-PARIS a su construire un modèle qui repose en grande partie sur les ressources propres. Ces dernières ont fragilisé l'établissement cette année en raison de la crise sanitaire. La Présidente met au vote la délibération.

14 votes pour et 0 vote contre

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité. Le compte administratif est adopté à l'unanimité

#### 3. Approbation du budget supplémentaire 2021 (délibération n°2021-03)

Mme Carine Rolland redonne la parole à Mme Isabelle Descheemaeker.

Le budget supplémentaire permet d'ajuster les dépenses et les recettes au plus près de l'activité. Il permet aussi de reporter le résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Le budget primitif 2021 avait été présenté en décembre 2020 sur des bases de réflexions qui avait été arrêtées en octobre. À cette époque, les lieux culturels auraient dû ouvrir le 15 décembre. Or les lieux culturels ont été fermés entre les mois de janvier et avril 2021. Le budget supplémentaire permet donc le réajustement des comptes en recettes et en dépenses en intégrant la période de fermeture de 2021 dont nous n'avions pas connaissance lors de l'élaboration du budget primitif.

Lorsque le budget primitif 2021 avait été voté, il avait été demandé à la direction de l'établissement de tout mettre en œuvre pour mobiliser ses ressources pour atteindre les

700 000 € inscrits sous réserves. Ces 700 000 € auraient pu nécessiter un deuxième soutien à la ville de Paris pour maintenir l'équilibre budgétaire. Qui plus est, il faut aussi tenir compte d'une baisse de 100 000€ de la subvention résilience et sécurité Vigipirate à la demande de la ville de Paris.

Tous ces éléments ont été pris en compte pour élaborer le budget supplémentaire construit avec beaucoup de prudence et une attention particulière sera porter pour suivre son évolution en dépenses et recettes.

Grandes tendances des ajustements réalisés en dépenses :

- La Direction technique 170 000€ Cela s'explique par la diminution de frais de gardiennage, nettoyage et la baisse de frais techniques liés à l'événementiel
- La Direction des publics + 73 000€. Elle est liée aux écritures du projet Bien-venue qui passent de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Le reste des dépenses est ajusté en négatif notamment pour les dépenses d'accueil en raison de la fermeture au public.
- La Direction de la production 296 000€. Les dépenses sont légèrement amoindries en raison de l'arrêt des tournées et des spectacles. Toutefois, le CENTQUATRE a organisé des représentations uniquement ouvertes aux professionnels.
- La Direction du développement commercial et du mécénat n'évolue pas car déjà dans le budget primitif l'hypothèse de la non reprise des commercialisations avait été intégrée.
- La Direction de l'ingénierie innovation -178 000 € correspondant à l'annulation d'un KM
- Les Services Généraux. + 200 000€ liés à l'encaissement de remboursements divers, à des provisions sociales et les nouvelles taxes sur les bureaux, notamment.
   On observe une baisse de la masse salariale des intermittents de – 100 000€.

Les recettes de la production tiennnent compte d'un ajustement de la billetterie lié à 4 mois d'arrêt – 251 000€ et les recettes de la DDCM, d'un ajustement de 110 000€.

Nous avons donc un écart de 560 000€ en dépenses non réalisées et 1 500 000€ en recettes non encaissées.

Afin de pouvoir équilibrer le budget, il faut affecter l'intégralité du résultat du CENTQUATRE donc renoncer à sa capacité d'autofinancement. Le budget supplémentaire 2021 va s'équilibrer intégrant les **961 497€** de résultat présenté en compte de gestion. Le CENTQUATRE-PARIS renonce à demander un soutien exceptionnel de la ville de Paris.

La section d'investissement a été augmentée par rapport au budget primitif. Des travaux sont envisagés cette année pour les résidences, la création de locaux de stockage, la modernisation des locaux du Cinq et enfin le départ de la Galleria Continua permettant le regroupement de la direction de l'ingénierie et de l'innovation.

Lors du budget primitif 2021, la dépense prévue en acquisition était de 472 000€. Au budget supplémentaire, la dépense est portée à **891 000**€ dont 165 000€ qui sont des écritures de Bien-venue et le delta supplémentaire représente 260 000€. En section d'investissement, l'établissement paie aussi son emprunt.

Dans la section de fonctionnement, on diminue donc le budget en le faisant passer de 15 592 000€ à 15 033 000€.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes avec une baisse de 565 000€.

En section d'investissement, le budget a été augmenté pour réaliser les travaux d'aménagement précédemment évoqués.

M. José-Manuel Gonçalvès précise que le CENTQUATRE-PARIS a contracté un crédit avant son arrivée à la direction de l'établissement. Cet emprunt est remboursé sur cette activité. Il représente environ 110 000€. Le Directeur précise que les encaissements pour les impayés ont été réduits grâce au travail en collaboration avec la DRFIP. Chaque année, ces derniers pèsent entre 120 000€ et 150 000€ sur le résultat. De plus, le CENTQUATRE-PARIS doit développer 700 000€ de recettes propres pour réaliser son projet.

M. José-Manuel Gonçalvès explique pourquoi l'établissement a généré 2560000€ de recettes pour la direction de production malgré la fermeture du lieu : de septembre à décembre, 50% des recettes sont générées habituellement. En 2021, les recettes générées seront plus importantes en raison du cumul des engagements pris auprès des artistes et des reports avec nos partenaires. L'établissement mise sur une réouverture au plus tard en septembre. À la Direction du Développement Commercial et du Mécénat, des tournages de quelques jours ont généré des recettes et des avances ont été perçues sur des engagements prévus plus tardivement entre septembre et décembre. Enfin, à la direction de l'ingénierie et de l'innovation, les activités hors-les-murs comme le Grand Paris Express et les autres projets d'ingénierie permettent d'accroître les ressources propres du CENTQUATRE-PARIS.

La Présidente demande si les spectacles ont été maintenus ou pas.

Le Directeur répond par l'affirmative et rappelle le succès de la pièce STALLONE avec la comédienne Clotilde Hesme, mise en scène par Fabien Gorgeart et aussi L'heure bleue de David Clavel avec Emmanuelle Devos. Ces deux projets-là génèrent énormément de ressources. Les projets de Christiane Jatahy tournent également énormément dans le monde et sa dernière création Entre chien et loup est programmée au Festival d'Avignon.

Mme Carine Rolland remercie M. José-Manuel Gonçalvès pour ses précisions. Elle invite la Directrice des Ressources à communiquer des chiffres sur le fonctionnement du centre de vaccination au CENTQUATRE-PARIS.

Le Directeur souligne la forte implication de l'équipe pour l'accueil des futurs vaccinés et notamment les difficultés rencontrées avec les personnes n'étant pas éligibles. L'établissement a contribué à vacciner 12 000 personnes. Les vaccins arrivent plus vite désormais.

La Présidente ajoute qu'elle a visité le centre de vaccination et salue le travail des équipes. Elle souligne l'accueil digne du CENTQUATRE-PARIS. Elle demande si la Direction a travaillé sur des prévisions avec le centre de vaccination en cas de réouverture.

M. José-Manuel Gonçalvès répond qu'il sera présent tel quel au moins jusqu'à fin août. Toutefois, la direction réfléchit afin de l'ajuster en fonction de la reprise des activités du lieu.

- M. Jean-Pierre Gomis souligne l'engagement de l'ensemble de l'équipe du CENTQUATRE-PARIS et plus particulièrement l'équipe d'accueil pour le centre de vaccination. Il affirme que ce travail n'est pas toujours simple que ce soit en personne ou via téléphone.
- M. Manuel Tomiche insiste sur l'adaptation du savoir-faire des équipes d'accueil pour recevoir ce public particulier, fragile et en détresse. Ce dernier remercie les salariés pour l'accueil.
- M. François Dagnaud est venu plusieurs fois au CENTQUATRE-PARIS à la fois pour le Printemps des Territoires et sur le centre de vaccination. Il salue les capacités d'adaptation et les qualités de l'accueil des équipes du CENTQUATRE. Le Maire du 19ème arrondissement suppose qu'une partie des vaccinés aura envie de revenir pour voir le lieu autrement lors de la réouverture. En dehors de cette mission de service public qui mérité d'être saluée, ce centre de vaccination est aussi une belle visibilité pour l'établissement.

La Présidente met au vote le budget supplémentaire 2021.

14 votes pour et 0 contre

Le budget supplémentaire 2021 est adopté à l'unanimité.

### 4. Approbation des provisions pour risques et charges (délibération n°2021-04)

Mme Isabelle Descheemaeker précise qu'il s'agit de demander l'approbation des provisions pour les risques sociaux notamment un contentieux avec un ancien salarié. Celui-ci a saisi les Prud'hommes. Il faut savoir que l'établissement a gagné en première instance mais le salarié a fait un recours en essayant de faire jouer un vice de forme. Sur le conseil de l'avocat du CENTQUATRE, l'équipe a provisionné le harcèlement moral puisque cet ancien salarié a trois axes d'attaque : licenciement abusif (qui a déjà fait l'objet d'une provision), harcèlement moral et au titre de l'article 700 qui sont les frais d'avocat. Il s'agit simplement de compléter la provision initiale qui a été faite pour harcèlement moral.

14 votes pour et 0 contre

La provision pour risques et charges est approuvée à l'unanimité.

### 5. Approbation de modification de la grille salariale (délibération n°2021-05)

La Directrice des Ressources souligne que la grille des salaires du CENTQUATRE-PARIS a été approuvée en 2015 par le Conseil d'administration. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y a eu une revalorisation du SMIC qui a placé les deux premiers échelons de cette grille en-dessous du SMIC. La grille comporte 3 niveaux : employé-ouvrier, technicien-agent de maîtrise, cadre. L'échelon 1 du collège employé-ouvrier 2<sup>e</sup> niveau se retrouve en-dessous des niveaux légaux de rémunération suite à la revalorisation du SMIC. La demande présentée représente une augmentation de 3,53% à l'échelon 1 et de 1,68% à l'échelon 2 du collège employé-ouvrier.

14 votes pour et 0 contre

La modification de la grille salariale est approuvée à l'unanimité.

# 6. Information assignation en justice par le CSE

Le Directeur rappelle que le CSE avait fait un référé demandant la fermeture du CENTQUATRE. Le CSE a été débouté de l'ensemble de ses demandes. Cette opération a coûté de l'argent à l'établissement. Une demande avait été émise par la direction et le tribunal n'y a pas donné un avis favorable. Cette assignation en justice laisse entendre une mauvaise ambiance entre les équipes ce qui n'est pas le cas.

# 7.1 : Information sur la négociation annuelle obligatoire 2020

Mme Isabelle Descheemaeker précise que la négociation annuelle obligatoire a été signée en décembre 2020 au moment où les résultats comptables et financiers du CENTQUATRE n'étaient pas connus. Par conséquent, la direction a retenu sur l'ensemble des demandes fait par les délégués syndicaux celles qui avaient un impact financier limité sur les comptes et qui pouvaient toucher le plus de salarié possible.

# Ont été négociées :

- la réalisation d'une étude salariale dans le cadre de l'étude femmes-hommes que la direction des ressources a commencé à réaliser
- la reprise de l'ancienneté acquise lorsque le CDD, en stage ou en apprentissage débouche sur un CDI
- la mise en place du forfait mobilité durable représentant la prise en charge de transport alternatif dans une limite de 400 € par an
- la création du congé décès enfant reprise par la loi

### 7.2 : l'expertise sociale à la demande du CSE

Le CSE a estimé que les données communiquées par la direction pour prendre un avis pour la politique sociale de l'établissement n'étaient pas suffisantes. Il a engagé un expert social. Le coût de l'expertise est uniquement à la charge de l'employeur. Le coût facturé a été de 17 400€. Afin de répondre à cette expertise, 69 fichiers ont dû être échangés avec l'expert lors de la clôture comptable. Cela a mobilisé l'équipe RH, le Responsable financier et la Directrice des Ressources. 150 heures de travail ont été comptabilisées pour l'ensemble des salariés représentant un coût indirect de 5 901€. L'expertise a conclu que la politique sociale du CENTQUATRE-PARIS n'était pas à remettre en cause du tout malgré quelques points de vigilance.

M. Jean-Pierre Gomis tient à indiquer que cette expertise sociale a été demandée par les élus du CSE sans informer les représentants du personnel.

# 8. Approbation de passation d'un marché réalisation et installation de supports signalétiques (délibération n°2021-06)

La Directrice des Ressources annonce que ce marché est arrivé à son terme car le maximum financier a été atteint. Un marché sera relancé en distinguant deux lots : in situ et hors les murs pour l'ingénierie.

Le marché est à hauteur de 220 000€ pour les 4 années à venir.

14 votes pour et 0 contre.

La passation d'un marché réalisation et installation de supports signalétiques est approuvée à l'unanimité.

### 9. Approbation de passation du marché téléphonie (délibération n°2021-07)

Ce marché permet de passer de la téléphonie analogique à de la téléphonie IP. Cela a engendrera une baisse conséquence des dépenses de fonctionnement car les flux passeront par internet. Cela est couplé avec des accessoires informatiques et de téléphonie pour les équipes d'accueil. Ce marché concerne deux lots : téléphonie fixe mobile et fournitures d'accès internet. Les deux lots sont pour 98 000€ et les équipements sont estimés à 20 000€. Le marché est pour 12 mois et reconductible 3 fois.

14 votes pour et 0 contre.

La passation du marché de téléphonie est adoptée à l'unanimité.

# 10. Approbation de la convention type d'occupation temporaire pour les événements, de la convention mécénat et de la convention sponsoring (délibération n°2021-08)

Le Directeur explique qu'il s'agit d'une convention permettant de maintenir un lien commercial avec les entreprises qui réservent pour les différents salons ou manifestations.

14 votes pour et 0 contre.

La convention-type d'AOT pour les événements, le mécénat et le sponsoring est adoptée à l'unanimité.

### **VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### 11. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

- M. José-Manuel Gonçalvès présente la programmation maintenue ces derniers mois dans le cadre des ouvertures professionnelles :
- Festival Impatience : The Jewish Hour, qui a remporté le Grand Prix Impatience. Le jury était présidé par Rachida Brakni. Deux nouveaux partenaires rejoindront le Festival Impatience pour la prochaine édition.
- Festival les Singuliers
- Festival Séquence Danse

La programmation à l'automne prochain sera consacrée à la danse. Les plus grandes compagnies de danse seront présentes : Sharon Eyal, Christian Rizzo, Angelin Prejlocaj avec sa nouvelle création.

L'artiste Rero a créé l'œuvre PAS ESSENTIEL sur la façade Curial. Il reviendra tout au long de l'année. Il vient du street-art comme Vhils et JR. Ses interventions sont très spontanées.

Des nouvelles startups ont rejoint l'incubateur. Venice VR sera de retour début septembre pour sa 2<sup>e</sup> édition.

-Festival Circulation(s): édition actuellement ouverte aux professionnels.

Mme Marie-France Lucchini demande si l'exposition Circulation(s) a été créée pour le lieu ou si elle peut s'exporter.

M. José-Manuel Gonçalvès répond qu'une partie de l'exposition peut tourner.

Le Directeur ajoute que les étudiants de l'Université Paris 8 sont accueillis. Le travail de la Direction des Publics avec le Samu Social continue également. Le CENTQUATRE-PARIS communique peu dessus et tient à continuer à remplir cette mission. Il termine en annonçant les expositions fin mai de l'école Kourtrajmé et Energies Désespoirs du collectif Encore Heureux et de L'Ecole Urbaine de Lyon. M. José-Manuel Gonçalvès

La Présidente salue le travail essentiel des équipes en cette période complexe avant de clore la séance.

# Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00009

Délibération n°2021-10 Approbation de la décision modificative n°2021-01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4



# DÉLIBÉRATION N°2021-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°2021-01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

#### Le Conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4;;

Vu la délibération n°2020-27 du 09 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021; Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 portant approbation du budget supplémentaire 2021 ; Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

# <u>DÉLIBÈRE</u>

<u>Article unique</u>: APPROUVE la décision modificative n°2021-01 du budget de l'exercice 2021 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre/ 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 Approbation de la DM N°2021-01

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014

# COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

# SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

# Décision modificative 1 (3)

**BUDGET: 02-BUDGET PRINCIPAL (3)** 

# **ANNEE 2021**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé: M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	/
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Depenses	10
	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires (délibération°2011-09 du 25/11/2011).
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXPLOITATION** 

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 472 320,00	2 613 870,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<u></u>	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 472 320,00	2 613 870,00
	В	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	373 000,00	494 551,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	(2)	0,00	0,00
Ħ	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	373 000,00	494 551,00
Ħ		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 845 320,00	3 108 421,00
-			

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

# **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	7 056 651,00	0,00	595 394,00	595 394,00	7 652 045,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 016 289,00	0,00	380 940,00	380 940,00	7 397 229,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	202 464,00	0,00	-4 315,00	-4 315,00	198 149,00
To	otal des dépenses de gestion des services	14 275 404,00	0,00	972 019,00	972 019,00	15 247 423,00
66	Charges financières	16 166,00	0,00	30 000,00	30 000,00	46 166,00
67	Charges exceptionnelles	213 073,00	0,00	-59 750,00	-59 750,00	153 323,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	14 504 643,00	0,00	972 269,00	972 269,00	15 476 912,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		373 000,00	373 000,00	373 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	529 047,00		127 051,00	127 051,00	656 098,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	529 047,00		500 051,00	500 051,00	1 029 098,00
	TOTAL	15 033 690,00	0,00	1 472 320,00	1 472 320,00	16 506 010,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 506 010,00

# **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	1 503 550,00	1 503 550,00	1 528 550,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 504 469,00	0,00	236 633,00	236 633,00	2 741 102,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 834 400,00	0,00	441 745,00	441 745,00	10 276 145,00
75	Autres produits de gestion courante	807 590,00	0,00	236 101,00	236 101,00	1 043 691,00
Т	otal des recettes de gestion des services	13 171 459,00	0,00	2 418 029,00	2 418 029,00	15 589 488,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	416 819,79	0,00	195 841,00	195 841,00	612 660,79
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	139 600,00		0,00	0,00	139 600,00
To	tal des recettes réelles d'exploitation	13 727 878,79	0,00	2 613 870,00	2 613 870,00	16 341 748,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	344 315,00		0,00	0,00	344 315,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	344 315,00		0,00	0,00	344 315,00
	TOTAL	14 072 193,79	0,00	2 613 870,00	2 613 870,00	16 686 063,79

		+
R 002 RESUL	TAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	961 496,21
		=
TOTAL DES RECETTE	S D'EXPLOITATION CUMULEES	17 647 560,00

# Pour information :

D'INVESTISSEMENT (8)	s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres respondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les penses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
----------------------	--

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 DI\ 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	118 957,92	0,00	0,00	0,00	118 957,92
21	Immobilisations corporelles	779 615,58	0,00	0,00	0,00	779 615,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	898 573,50	0,00	0,00	0,00	898 573,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	0,00	373 000,00	373 000,00	488 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	115 000,00	0,00	373 000,00	373 000,00	488 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 013 573,50	0,00	373 000,00	373 000,00	1 386 573,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	344 315,00		0,00	0,00	344 315,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	344 315,00		0,00	0,00	344 315,00
	TOTAL	1 357 888,50	0,00	373 000,00	373 000,00	1 730 888,50

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 730 888,50

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	372 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	367 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	372 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	367 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	372 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	367 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		373 000,00	373 000,00	373 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	529 047,00		127 051,00	127 051,00	656 098,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'investissement	529 047,00		500 051,00	500 051,00	1 029 098,00
	TOTAL	901 547,00	0,00	494 551,00	494 551,00	1 396 098,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 659 205,96
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 055 303,96

#### 104 CENT QUATRE EPCC - 02- BUDGET PRINCIPAL - DM - 2021

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

s r e	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	684 783,00

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	595 394,00		595 394,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 940,00		380 940,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-4 315,00		-4 315,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	30 000,00 -59 750,00 0,00	0,00 0,00 127 051,00	30 000,00 -59 750,00 127 051,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement		373 000,00	373 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	972 269,00	500 051,00	1 472 320,00

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		=
1	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 472 320,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	373 000,00	0,00	373 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	373 000,00	0,00	373 000,00

	т
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	373 000,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 503 550,00		1 503 550,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	236 633,00		236 633,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	441 745,00		441 745,00
75	Autres produits de gestion courante	236 101,00		236 101,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 195 841,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 195 841,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 613 870,00	0,00	2 613 870,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 613 870,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-5 500,00	0,00	-5 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		127 051,00	127 051,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		373 000,00	373 000,00
	Recettes d'investissement – Total	-5 500,00	500 051,00	494 551,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	494 551,00

#### 104 CENT QUATRE EPCC - 02- BUDGET PRINCIPAL - DM - 2021

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 056 651,00	595 394,00	595 394,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	575 000,00	-35 000,00	-35 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	151 790,00	8 203,00	8 203,00
6064	Fournitures administratives	15 290,00	632,00	632,00
6066	Carburants	4 560,00	-3 303,00	-3 303,00
6068	Autres matières et fournitures	102 318,63	12 700,00	12 700,00
611	Sous-traitance générale	2 931 076,00	297 078,00	297 078,00
6132	Locations immobilières	39 741,00	6 780,00	6 780,00
6135 6137	Locations mobilières	211 600,37	-12 671,00	-12 671,00
6156	Redevances, droits de passage, servitude  Maintenance	9 000,00 757 940,00	0,00 770,00	0,00 770,00
6161	Multirisques	30 830,00	-10 070,00	-10 070,00
6168	Autres	460,00	-100,00	-100,00
618	Divers	92 110,00	12 532,00	12 532,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	11 160,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	640,00	50,00	50,00
6226	Honoraires	150 875,00	9 765,00	9 765,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	16 532,00	16 532,00
6228	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	326 080,00	285 963,00	285 963,00
6236	Catalogues et imprimés	58 710,12	85 005,00	85 005,00
6238	Divers	5 830,00	-1 530,00	-1 530,00
6241	Transports sur achats	740,00	0,00	0,00
6248	Divers	132 887,00	-10 127,00	-10 127,00
6251	Voyages et déplacements	225 692,00	-41 170,00	-41 170,00
6256	Missions	60 196,00	-13 670,00	-13 670,00
6257	Réceptions	278 758,00	-9 071,00	-9 071,00
6261	Frais d'affranchissement	14 300,00	769,00	769,00
6262	Frais de télécommunications	82 710,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 510,00	-50,00	-50,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 880,00	220,00	220,00
6283 6288	Frais de nettoyage des locaux Autres	644 390,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	63 160,88 52 000,00	-15 978,00 -32 003,00	-15 978,00 -32 003,00
63512	Autres impôts locaux	0,00	30 744,00	30 744,00
6358	Autres droits	1 300,00	-400,00	-400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 116,00	10 794,00	10 794,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 016 289,00	380 940,00	380 940,00
6218	Autre personnel extérieur	203 845,00	-20 060,00	-20 060,00
6312	Taxe d'apprentissage	30 230,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	3 700,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 300,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	84 250,00	0,00	0,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	20 060,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 038 954,00	401 000,00	401 000,00
6412	Congés payés	297 110,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	23 200,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	44 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 181 460,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	64 680,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	371 400,00	0,00	0,00
6454	Cotications aux A.S.S.E.D.I.C.	223 650,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	142 280,00	0,00	0,00
6472 6474	Versements aux comités d'entreprise Versement aux autres oeuvres sociales	54 960,00 9 690,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 270,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	187 250,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante	202 464,00	-4 315,00	-4 315,00
		<del>-</del>		0,00
<b>65</b> 6512		200,00	().()()	
65	Droits d'utilisat° informatique nuage Autres	200,00 202 264,00	0,00 -4 315,00	-4 315,00
<b>65</b> 6512 6518	Droits d'utilisat° informatique nuage Autres  = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)			
<b>65</b> 6512 6518	Droits d'utilisat° informatique nuage Autres	202 264,00	-4 315,00	-4 315,00
65 6512 6518 TOTAL	Droits d'utilisat° informatique nuage Autres  = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	202 264,00 14 275 404,00	-4 315,00 <b>972 019,00</b>	-4 315,00 <b>972 019,00</b>
65 6512 6518 TOTAL	Droits d'utilisat° informatique nuage Autres  = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)  Charges financières (b) (8)	202 264,00 14 275 404,00 16 166,00	-4 315,00 972 019,00 30 000,00	-4 315,00 972 019,00 30 000,00

#### 104 CENT QUATRE EPCC - 02- BUDGET PRINCIPAL - DM - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	128 155,00	-45 310,00	-45 310,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	84 918,00	-14 440,00	-14 440,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	30 000,00	30 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	14 504 643,00	972 269,00	972 269,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	373 000,00	373 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	529 047,00	127 051,00	127 051,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	488 371,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	40 676,00	-2 949,00	-2 949,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	529 047,00	500 051,00	500 051,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	529 047,00	500 051,00	500 051,00
_	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	15 033 690,00	1 472 320,00	1 472 320,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 472 320,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)		
Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 034,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	25 000,00	1 503 550,00	1 503 550,00
64198	Autres remboursements	25 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	1 503 550,00	1 503 550,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 504 469,00	236 633,00	236 633,00
706	Prestations de services	1 812 589,00	21 772,00	21 772,00
7082	Commissions et courtages	34 000,00	-21 000,00	-21 000,00
7083	Locations diverses	25 125,00	12 148,00	12 148,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	144 217,00	80 440,00	80 440,00
7087	Remboursement de frais	268 538,00	-13 727,00	-13 727,00
7088	Autres produits activités annexes	220 000,00	157 000,00	157 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 834 400,00	441 745,00	441 745,00
74	Subventions d'exploitation	9 834 400,00	441 745,00	441 745,00
75	Autres produits de gestion courante	807 590,00	236 101,00	236 101,00
751	Redevances pour licences, logiciels,	466 463,00	128 895,00	128 895,00
752	Revenus des immeubles	261 127,00	107 206,00	107 206,00
7588	Autres	80 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	13 171 459,00	2 418 029,00	2 418 029,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	416 819,79	195 841,00	195 841,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	416 819,79	195 841,00	195 841,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	139 600,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	139 600,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	13 727 878,79	2 613 870,00	2 613 870,00
	= a + b + c + d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	344 315,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	157 640,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	178 264,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	8 411,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	344 315,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	14 072 193,79	2 613 870,00	2 613 870,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 613 870,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	118 957,92	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 681,70	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	85 276,22	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	779 615,58	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	324 814,27	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	7 360,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	211 964,48	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 905,51	0,00	0,00
2184	Mobilier	9 600,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	184 971,32	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	898 573,50	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	373 000,00	373 000,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	373 000,00	373 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	115 000,00	373 000,00	373 000,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 013 573,50	373 000,00	373 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	344 315,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	186 675,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 686,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	129 578,00	0,00	0,00
1582	Autres provisions pour charges	8 411,00	0,00	0,00
	Charges transférées	157 640,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	157 640,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	344 315,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 357 888,50	373 000,00	373 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	373 000,00
	•••

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	372 500,00	-5 500,00	-5 500,00
1314	Subv. équipt Communes	372 500,00	-5 500,00	-5 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	372 500,00	-5 500,00	-5 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	372 500,00	-5 500,00	-5 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	373 000,00	373 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	529 047,00	127 051,00	127 051,00
15112	Provisions litiges et contentieux	40 676,00	127 051,00	127 051,00
28031	Frais d'études	7 295,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	106 625,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	27 163,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	76 661,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	6 459,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	663,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	2 363,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	30 870,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 322,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	76 807,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	16 896,00	0,00	0,00
28188	Autres	134 247,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	529 047,00	500 051,00	500 051,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	529 047,00	500 051,00	500 051,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	901 547,00	494 551,00	494 551,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	494 551,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00010

Délibération n°2021-11 Approbation du rapport d orientation budgétaire 2022



# DÉLIBÉRATION N°2021-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

### Objet: Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2022

### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2002-6 du 6 janvier 2002 relative à la création d'établissement public de coopération culturelle ;

Vu la circulaire 2008/006 du 29 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

### DÉLIBÈRE

Article 1: APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté en annexe.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre/ 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-11 du 19 octobre 2021 Rapport d'orientation budgétaire 2022



# Rapport d'orientation budgétaire Année 2022

En application des dispositions du CGCT, nous vous proposons d'ouvrir un débat sur les orientations budgétaires du prochain exercice qui s'appuie sur la mise en perspective des budgets précédents et la présentation d'indicateurs d'activité permettant ainsi de dégager les grandes tendances prévisionnelles de l'année à venir.

#### Table des matières

l Le contexte de l'année 2022	2
A. Renouvellement des Instances Représentatives du Personnel	3
B. Le CENTQUATRE en projets : une année « verte et vertueuse »	3
II. La section de fonctionnement	8
A. Les tendances de l'année 2022	8
1. Les recettes	8
2. Les dépenses	11
III. La section d'investissement	15
IV. Conclusion	16



## Le contexte de l'année 2022

En 2020 et 2021, les mesures gouvernementales et mondiales prises pour endiguer la crise sanitaire ont totalement ébranlé le secteur culturel, le contraignant à adopter des mesures sans égales allant de la fermeture totale de ses portes à sa réouverture à jauge très réduite avec la mise en place de mesures sanitaires particulières.

L'impact de telles décisions s'est fait ressentir aussi bien à un niveau artistique qu'économique ou social.

Dans un tel contexte, comme la plupart des établissements, le CENTQUATRE-PARIS a su réagir et s'adapter afin de préserver son projet si singulier et son identité. L'enjeu de l'année 2021 a été de repenser ses modes d'organisation et de fonctionnement afin de poursuivre ses missions fondamentales : accompagner les artistes et soutenir la diffusion de la création, , continuer de tisser son lien au territoire, se tenir prêt à rouvrir ses portes à tous ses publics,

Ainsi, durant les 5 premiers mois de l'année 2021, le CENTQUATRE a continué d'accueillir le travail de création des artistes en ces murs, a pu présenter des spectacles et des festivals aux professionnels, repenser ses partenariats avec le territoire. De ce fait, le recrutement des personnels intermittents s'est poursuivi, certes sur un rythme moindre qu'en pleine exploitation. Les activités liées à la commercialisation des espaces et à l'ingénierie se sont quant à elle manifestement ralenties.

En janvier 2021, en aménageant ses espaces pour devenir un Centre de vaccination, le CENTQUATRE a mis les compétences de son équipe d'accueil au service de d'une nouvelle cause de service public, permettant ainsi à plus de 100 000 personnes de franchir ses portes à fin septembre.

Cette période si particulière a été mise à profit pour réinterroger les modes de fonctionnement de l'établissement en recherchant constamment l'équilibre entre les coûts, les moyens et le résultat attendu. La mise en œuvre de projets transversaux, porteurs des valeurs de l'établissement tels que la « Vertitude », l'adoption d'outils communs facilitant le dialogue entre les équipes, le renfort de certains secteurs en vue d'une reprise en pleine activité, l'examen des modalités de fonctionnement du Comité de direction pour faire face aux nouveaux axes stratégiques découlant de cette pandémie, le questionnement de l'organisation du travail éprouvée durant la crise sanitaire, la qualité de vie au travail des équipes... autant de domaines qui ont été revisités à l'aune de cette nouvelle donne économique et sociale. La question sous-jacente, sans cesse mise au débat interne a été se savoir comment faire pour sortir plus forts de cette crise : comment doter l'établissement de bases si solides qu'il puisse résister à une autre crise ?

Mais la crise sanitaire a été aussi visible dans les comptes de l'établissement. Le schéma économique du CENTQUATRE, basé sur sa capacité à générer des ressources propres pour près de 50% de son budget a été mis à mal durant cette période. C'est grâce au soutien exceptionnel de la Ville de Paris que l'établissement a connu un résultat positif en 2020 qui, cumulé avec celui de l'année antérieure a permis l'équilibre des comptes.



C'est dans ce contexte particulier et assurément fragile que s'inscriront les années 2022 et probablement 2023, années charnières vers une stabilité retrouvée.

## A. Renouvellement des Instances Représentatives du Personnel

La fin de l'année 2021 sera marquée par les élections professionnelles renouvelant le Comité Social et Économique, fusion de toutes les Instances Représentatives du Personnel.

Cette élection est très importante pour l'établissement. En effet, le premier confinement de 2020 a été particulièrement éprouvant pour les équipes du CENTQUATRE et l'assignation en justice portée par le CSE sortant à l'encontre de la Direction (assignation qu'il a perdue) a créé des tensions internes. L'enjeu de l'année à venir est de retrouver un niveau apaisé et constructif de dialogue social. Les chantiers à explorer sont déterminants pour qualité de vie au travail des salariés et la direction des ressources va se doter de renforts ponctuels pour l'aider à poser les bases de la structuration de ce futur dialogue social.

Le dialogue social est aussi porté par les administrateurs du Conseil d'administration, représentants les personnels de l'établissement. Leur mandat actuel court jusque juin 2022 et l'on procèdera au leur renouvellement durant l'année à venir. En effet, les administrateurs, représentant du personnel, portent la voix des salariés devant le Conseil d'administration et sont un lien permanent entre la direction de l'établissement et son organe de gouvernance.

Le renouvellement de ces deux instances en six mois marquera ainsi l'année 2022 et contribuera à accompagner l'établissement dans la mutation qu'il est en train d'opérer.

# B. Le CENTQUATRE en projets : une année « verte et vertueuse ».

#### « Vertitude! » : un projet stratégique et fédérateur

Comme exposé précédemment, l'année 2022 sera particulièrement délicate pour l'établissement puisqu'il devra procéder au renouvellement de ses instances représentatives du personnel et ainsi créer une nouvelle dynamique au sein des équipes qui mettent œuvre le projet. Le recours au télétravail massif de ces derniers mois amis nous a interrogé sur le besoin de liant entre les salariés et sur la portée des projets transversaux qui donnent du sens et du corps à notre action. C'est pourquoi, fort de ses compétences, de sa motivation, de son engagement et de ses savoir-faire, le CENTQUATRE-PARIS présentera une saison 2021/2022 tout aussi novatrice et riche qu'avant la pandémie. Et parce que sa formalisation a été mise en œuvre en 2021, il affirmera une valeur à laquelle il est particulièrement attaché qu'est l'écologie politique, culturelle et sociale. Baptisé « Vertitude! » ce chantier mobilise toutes les équipes et trouve sa déclinaison au sein de chaque

direction avec l'ambition de réduire l'impact écologique des activités de l'établissement en adéquation avec ses métiers, et ses missions. Un plan d'action est défini et plusieurs axes structurants mobiliseront l'équipe projet dédiée sur le court – moyen – long-terme, avec l'impératif de sensibilisation et d'association des publics de l'établissement à cette démarche fédératrice.

#### > La Production artistique

Après deux années particulièrement impactées par les mesures sanitaires, la programmation artistique du CENTQUATRE redémarre avec un fil rouge, celui de l'engagement auprès des artistes. Les temps forts, bien repérés dans le paysage culturel, seront présents au rendez-vous :

En matière de création et de diffusion, la programmation sera particulièrement intense puisqu'elle intègrera les reports liés aux années 2020 et 2021. L'année 2022 démarrera avec deux festivals plus denses qu'à l'accoutumée : *Les Singulier.es 2022* et *Séquence Danse Paris 2022*. Alors qu'en 2021 les dépenses artistiques avaient progressé du fait du report d'une partie de la programmation, en 2022, elles devraient être maîtrisées en raison du paiement d'indemnités et des premiers versements des projets reportés qui ont été réalisés en 2020 et 2021. Les dépenses ont donc connu une forme d'anticipation.

Côté exposition, l'année 2022 sera marquée par la fin en janvier de la seconde édition de la Biennale des arts numériques Némo financée principalement par la Région Île-de-France mais surtout par des expositions que le CENTQUATRE-PARIS crée en tant que producteur principal (Clément Cogitore, Graines, Foire Foraine d'art contemporain).

- ✓ L'exposition *Foire Foraine d'art contemporain* dont le commissariat sera porté par José-Manuel Gonçalvès et Fabrice Boustaud, sera lancée en septembre 2022. Un temps fort de performances autour de cette exposition participera au lancement de la nouvelle saison de programmation 2022/2023.
- ✓ Durant l'année 2022 commencera dans la foulée de la clôture de cette édition, la préparation de la troisième édition de la Biennale des arts numériques qui se tiendra en 2023 avec le soutien d'un certain nombre de projets artistiques avec plusieurs apports en coproduction.

Le secteur des production déléguées et tournées devrait reprendre progressivement sa dynamique — sans le biais des reports et des annulations encore perceptibles en 2021. Le CENTQUATRE continue d'accompagner ses artistes associés, dont de nouvelles personnalités artistiques, dès 2022 pour des créations en 2022 et 2023. Les tournées de ces nouvelles créations et de celles produites les années précédentes devraient continuer de se développer. Le nombre de représentations devrait être ainsi supérieur aux années précédentes alors les recettes générées seront probablement moindres du fait des projets « phares qui seront présentés à l'automne 2021 et impacteront les recettes 2021, non celles de 2022. Quant aux créations 2022, elles génèreront des recettes probablement à l'hiver 2023 ;.

Même si les signaux actuels permettent en penser à une sortie de crise, les lieux internationaux restent prudents dans la confirmation des représentations en 2022 et 2023, faisant ainsi peser une grande incertitude sur les tournées à l'international.



#### > Les publics du CENTQUATRE-PARIS

La direction des publics regroupe l'accueil et la billetterie du CENTQUATRE, la Maison des petits, la médiation, le Cinq, service dédié aux pratiques artistiques personnelles des habitants ou résidents des 19ème et 18ème arrondissements. Son activité qui repose en partie sur la programmation de l'établissement et traduit le lien avec les publics et habitants de proximité exprime notre dynamisme territorial. Ce lien au territoire a été maintenu durant toutes l'année 2021, en réinventant les modes de collaboration et rendant possible l'engagement auprès des partenaires dans des formes renouvelées, parfois sources d'inspiration pour l'avenir, comme la diffusion du Forum des dynamiques du territoire sous forme de capsules video produites par le CENTQUATRE.

En 2021, malgré la fermeture des premiers mois de l'année au public, la direction des publics a connu une activité dense du fait de la présence du Centre de vaccination, de la réalisation des projets de quartier, et du redémarrage de notre programmation. Le secteur de l'accueil a été particulièrement mis à l'honneur en 2021 avec la mobilisation des équipes sur l'accueil du Centre de vaccination puis des publics lors de la Biennale des arts numériques 2021.

Les temps forts de l'année à venir seront la reconduite du Jardin Caché, particulièrement apprécié des visiteurs et familles durant l'été, la poursuite du projet de Samu social, le montage de résidences d'artistes en crèche dans le cadre de l'Art pour grandir et la concrétisation des projets d'ingénierie de formation notamment par le partage des compétences acquises à la Maison des petits.

La direction des publics participe pleinement au projet *Vertitude* dans son volet social et son volet écologique Par le partenariat qu'elle mène depuis plusieurs années avec Villette Emploi concernant les personnels vacataires de l'accueil, elle permet à certaines personnes en situation fragile de retisser des liens sociaux et de se retrouver. Par la création du Jardin Caché, elle offre aux familles un lien de sensibilisation à la nature dans un quartier particulièrement minéral. Enfin, elle est totalement partie prenante dans le projet de transformation du lieu en un espace plus verdoyant, connecté avec ses publics et les problématiques écologiques.

#### L'Ingénierie – Innovation : 104factory, 104ingeniery

En 2021, les directions de l'Ingénierie et de l'Innovation ont fusionné et physiquement se sont regroupées pour créer une entité unique et développer les synergies communes. En effet, l'ingénierie culturelle du CENTQUATRE promeut les expertises et savoir-faire de l'établissement en matière d'urbanisme et d'architecture culturelle tandis que l'Innovation met des services particuliers voire personnalisés au service des entreprises culturelles et créatives, entre autres. Les deux secteurs interviennent au niveau national et international créant des partenariats innovants et porteurs.

L'ingénierie est un secteur qui dynamise fortement les ressources propres de l'établissement. Jusqu'en 2023, la Société du Grand Paris en tant que principal partenaire contribue pleinement à son expansion. L'enjeu en 2022 sera donc d'élargir le champ d'intervention afin de diminuer la part de la SGP dans son activité et asseoir sa pérennité en décrochant de nouveaux marchés. La diversité des projets de 2022 est alors l'enjeu de l'année à venir. D'ores et déjà, cet objectif est en passe de se



concrétiser avec le projet des arts numériques du château de Vincennes ou bien encore le projet Forte 2022.

Durant l'année 2021, la 104factory a été amené àse repositionner compte tenu de la crise sanitaire et économique qui a placé l'incubateur de start-up dans un champ concurrentiel offrant une multitude de services gratuits à ces jeunes entreprises. En 2022, le secteur Innovation de cette direction va conforter la présence du CENTQUATRE à l'international en développant les partenariats de l'écosystème 104factory d'une part et en participant au mouvement de transition écologique que souhaite opérer l'établissement. Les projets suivants seront ainsi menés :

- Open factory 6<sup>ème</sup> édition: présentation des jeunes entreprises culturelles en incubation au 104factory, présentation des start-ups tunisiennes lauréate du programme Expédition Créative.
- 104VRvous, VR TO STAY : projet autour de la réalité virtuelle artistique et culturelle : découverte et diffusion de contenus immersifs en continu dans l'établissement et sous une forme nomade sur le territoire.
- Culture Impact : nouveau programme d'accompagnement pour les projets innovants envers les activités culturelles durables et responsables : comment penser l'innovation du secteur culturel dans une logique de réduction de l'empreinte écologique ? comment faire vivre un laboratoire urbain de transition écologique au service des parties prenantes de la culture ?

Ce projet phare devrait se décliner en trois phase : l'ingénierie du programme, la programmation et la communauté, et enfin le recrutement des porteurs de projet. Le lancement du programme devrait intervenir en fin d'année 2022.

Compte tenu d'une forte capacité d'adaptation, et de prospection de nouveaux marchés, la direction de l'ingénierie et de l'innovation a réussi à atteindre ses objectifs de recettes en 2021. En 2022, ces derniers seront sensiblement les mêmes que l'année précédente avec un changement de composition de leurs structures, la part de la SGP devant être moindre. L'année à venir de fragilité potentielle, durant laquelle la prospection de nouveaux marchés et la recherche de partenaires sera clé pour l'avenir de ces activités.

Et afin de mieux asseoir la notoriété de ses activités avec celle de l'établissement, le CENTQUATRE créera la marque 104ingénierie au côté de 104factory.

#### Privatisation des espaces, développement des commerces et mécénat

Cette direction, en lien direct et très étroit avec le monde économique a été particulièrement impactée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 accusant une baisse de recettes de plus de 65%. Or les ressources propres de l'établissement sont drainées par la commercialisation de ses espaces.

En 2021, le niveau de recettes réalisées tenait compte du déport d'encaissements des privatisations de fin d'année réalisés sur l'année suivante. Mais le faible niveau d'activité de l'année 2021 ne permettra pas de bénéficier de ce phénomène de report. De plus, les signaux captés à ce jour en provenant du secteur économique ne permettent pas d'avoir beaucoup de visibilité sur l'année à



venir et les objectifs de cette direction resteront très prudents.

À ce jour, les demandes de privatisation proviennent essentiellement de petites structures qui nécessitent beaucoup de préparation pour un faible niveau de recettes. De ce fait, il n'est pas dans l'intérêt du CENTQUATRE de répondre favorablement à ce type de demandes.

Le mécénat confirme la tendance à la baisse repérée depuis quelques années. Il conviendra donc de mener des actions prospectives au niveau des entreprises. Pour cela, la DDCM inscrira deux projets à son budget : la refonte de sa plaquette de présentation à destination des entreprises et la mise en place de projet d'ingénierie artistique correspondant à des prestations artistiques proposées à la demande.

Enfin, le CENTQUATRE-PARIS accueillera de nouveaux commerces qui généreront des redevances supplémentaires. Le choix de ces commerces (libraire, bazar, fleuriste...) a été réalisé après un appel à candidature et le choix s'est porté au regard de critères économiques et écologiques en adéquation avec les attentes de notre public.

# ➤ Les directions support : la direction technique, la direction de la communication et la direction des ressources

À la fin de l'année 2021, suite au départ du directeur technique, une nouvelle organisation est temporairement mise en œuvre qui devrait aboutir à une consolidation du secteur bâtiment et du secteur événementiel. Outre l'accompagnement technique des projets artistiques et la garantie de maintenir le bâtiment en ordre de marche, la direction technique sera partie prenante du projet « Vertitude », en menant des chantiers majeurs à fort impact énergétique et économique tels que la poursuite de la rénovation des éclairages, le contrat de performance énergétique, le lancement des marchés de tri et de recyclages des déchets...

La direction de la communication portera le projet « Vertitude » en engageant une réflexion sur l'efficacité et la responsabilité durable des supports et des modes de communication du CENTQUATRE. Son budget devra être ajusté pour accompagner l'importante programmation artistique de l'année 2022 ainsi qu'apporter une réponse coordonnée aux besoins de communication des différentes directions : actions avec les publics, ingénierie et ce afin de rendre pleinement compte du projet de l'établissement.

Enfin, la direction des ressources, forte de l'expérience de télétravail massif des années 2020 et 2021, poursuivra sa réflexion sur la dématérialisation et la rationalisation de ses process dans un souci d'efficacité et écologique. Une attention particulière sera portée à l'utilisation du papier, à l'intégration des clauses écologiques dans la rédaction de ses marchés publics, etc...

## II. La section de fonctionnement

### A. Les tendances de l'année 2022

#### 1. Les recettes

L'établissement est financé d'une part par les contributions et subventions publiques, et d'autre part par ses ressources propres.

Les contributions statutaires doivent permettre au CENTQUATRE de faire face à ses dépenses inéluctables à savoir le maintien du bâtiment en ordre de marché (salaires des personnels permanents, maintenance...). Par ailleurs, elles doivent permettre aussi le financement d'une programmation minimale.

Les subventions publiques sont versées uniquement sur projet. Elles dépendent donc de la capacité de l'établissement à aller chercher ce type de financement en répondant à des appels à projet. Elles ne sont pas sanctuarisées et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre. Bien que publiques, ces subventions pourraient être considérées comme des ressources propres de l'établissement.

Les ressources propres de l'établissement reposent sur la billetterie in situ et hors les murs, les redevances commerciales et des entrepreneurs, les privatisations des espaces, le mécénat, et l'ingénierie. L'ensemble des recettes dégagées par ces secteurs assure le financement complémentaire dont le CENTQUATRE-PARIS a besoin pour réaliser son projet.

Le schéma économique du CENTQUATRE est basé sur un niveau élevé de ressources propres et de recettes administratives qui représentent 45% de ses sources de financement. Avec la crise sanitaire, la part du financement public est passée à 85%. En 2021, parce que les équipes se sont mobilisées et grâce aux mesures financières prises de l'État en faveur des entreprises, le CENTQUATRE devrait connaître un niveau de ressources propres relativement élevé. Une partie de ces aides se répercutera sur le budget 2022, masquant ainsi la fragilité économique liée à la crise sanitaire. Le budget 2023 sera ainsi le plus difficile à bâtir puisqu'il ne comportera plus d'aides gouvernementales et qu'il reposera uniquement sur les contributions et subventions publiques et les ressources propres de l'établissement alors que les « effets » de la crise seront probablement encore présents.



#### • Les ressources publiques :

Contributions	
Ville de Paris	8 500 000 €
Ville de Pantin	1 000 €

8 501 000 €

Les contributions sont inscrites dans les statuts de l'établissement. Elles financent principalement les dépenses de fonctionnement de l'EPCC qui garantissent la coopération culturelle : le bâtiment en ordre de marche et une petite partie de la programmation.

Subventions/ prestations publiques	ROB 22	ROB 21
Subvention incubateur	74 000 €	95 000 €
Subvention Région IDF Némo	512 232 €	370 000 €
Subvention programmation	61 000 €	61 000 €
Subvention Dir des publics	85 000 €	140 000 €
Subventions sur projet	45 000 €	45 000 €
Subvention pour mesures état d'urgence sécurité Ville de Paris	300 000 €	400 000 €
	1 077 232 €	1 111 000 €

Le niveau de recettes publiques reste relativement élevé en 2022 notamment du fait du versement de la subvention de la Région Île-de-France pour le soutien à l'organisation de la Biennale des arts numériques Némo, édition 2, qui se déroulera jusque janvier 2022. Les autres subventions sont affichées en baisse par rapport à l'estimation du ROB 2021 : baisse de 100 000€ de la subvention Résilience versée par la Ville de Paris, réajustements des autres subventions selon les projets.

#### • Ressources propres d'activité :

Recettes activité hors sub Némo	ROB 22	ROB 21	Atterrissage estimé 2021	Atterrissage 2020	Atterrissage 2019
Artistique	1 200 000 €	917 330 €	1 675 830 €	1 008 336 €	1 400 692 €
Action culturelle	132 000 €	48 000 €	211 095 €	85 255 €	138 427 €
Commercialisation	472 000 €	500 000 €	448 000 €	555 412 €	1 361 177 €
Commerces	60 000 €	106 000 €	68 960 €	91 633 €	182 998 €
Mécénat	92 000 €	110 000 €	102 000 €	105 376 €	236 559 €
Incubateur	200 000 €	180 000 €	254 000 €	105 769 €	105 769 €
Ingénierie culturelle	1 600 000 €	780 000 €	1 057 075 €	678 525 €	1 522 348 €
	3 756 000 €	2 641 330 €	3 816 960 €	2 630 306 €	4 947 970 €

Les ressources liées à l'activité artistique devraient retrouver leur niveau d'avant la pandémie, si les chiffres de fréquentation enregistrés lors du dernier quadrimestre 2021 se confirment. A contrario, la situation économique nous amène à conserver une certaine prudence quant aux recettes liées aux commercialisations, commerces et mécénat. Leurs prévisions restent bien en-dessous du niveau enregistré avant la pandémie (624 000€ en 2022 contre 1 780 000€ en 2019, soit une chute de 70%). Les mesures gouvernementales (passe sanitaire, gestes barrières, présence de jauges) seront déterminantes dans les mois à venir et le budget primitif tiendra compte des dernières tendances repérées.

#### Consolidation des recettes 2022 (recettes administratives comprises) :

Recettes consolidées hors contributions	ROB 2022	ROB 2021
Echange de marchandises	220 000,00 €	110 000,00 €
Frais de dossier des acheteurs en ligne (Sécutix)	22 000,00 €	22 000,00 €
Actions culturelles diverses	104 000,00 €	12 000,00 €
Ateliers du Cinq	13 000,00 €	14 000,00 €
Ateliers éducatifs	45 000,00 €	156 000,00 €
Productions déléguées et tournées	350 000,00 €	689 557,00 €
Billetterie et reversements	890 000,00 €	639 107,00 €
Coproduction	210 000,00 €	204 803,00 €
Locations artistiques	90 000,00 €	114 050,00 €
Programmation : Némo	512 232,00 €	Non inscrit
Commercialisation	472 000,00 €	500 000,00 €
Redevances des commerces	60 000,00 €	106 000,00 €
Mécénat	92 000,00 €	110 000,00 €
Incubateur	274 000,00 €	275 000,00 €
Ingénierie	1 600 000,00 €	780 000,00 €
Recettes de gestion	1 100 000,00 €	883 000,00 €
Reprises sur amortissement et provisions	180 000,00 €	130 000,00 €
	6 234 232,00 €	4 745 517,00 €

Les recettes de gestion recouvrent les remboursements de salaires pris en charge par l'assurance maladie pour les salariés en arrêt de travail, les produits liés aux reprises des congés payés et au remboursement de la part salariale des titres restaurant et les exonérations de charges et crédits de paiement susceptibles d'être perçus en 2022 accordés suite à la loi de finance rectificative dans le cadre de la crise sanitaire.

C'est pourquoi les recettes propres de l'établissement sont en hausse de 32%.



#### 2. Les dépenses

#### (1) Le Bâtiment en Ordre de Marche

Le Bâtiment en Ordre de Marche (BOM) recouvre l'ensemble des charges permettant le fonctionnement ordinaire du lieu. Cette notion regroupe donc les charges structurelles (entretien du bâtiment, frais généraux, personnel permanent, personnel mis à disposition, communication, échanges de marchandises) mais aussi les charges d'amortissements et de provisions.

#### ✓ Masse salariale et cadre d'emploi

La masse salariale du CENTQUATRE tient compte des personnels permanents recrutés en CDI, des personnels contractuels en renfort, des stagiaires et apprentis, des intermittents techniques et artistiques. Elle intègre aussi les personnels mis à disposition par la société Villette Emploi pour l'accueil de nos publics. Enfin, elle prend aussi en compte les éléments liés au dialogue social.

En 2020, durant la crise sanitaire, la masse salariale a considérablement diminué malgré les mesures adoptées pour maintenir le pouvoir d'achat des équipes permanentes. En effet, la fermeture de l'établissement a eu pour conséquence une réduction exceptionnelle du recours aux intermittents et aux contractuels en renfort.

En 2021, lors de la construction du budget primitif et des décisions modificatrices, la masse salariale avait été recalculée sur la base d'un redémarrage de l'activité au mois de mai en intégrant les moyens humains nécessaires pour faire face à la reprogrammation d'une partie des spectacles reportés d'une année sur l'autre.

En 2022, les moyens humains devront être calibrés pour permettre le déploiement du projet de l'établissement qui inclura les reprogrammation 2020 sur 2022. Certaines directions seront renforcées momentanément. De plus, l'établissement continuera à attirer des jeunes en apprentissage, bénéficiant ainsi de l'aide exceptionnelle à l'embauche des apprentis reconduite jusque juin 2022 par le gouvernement. Lieu de formation et d'expérience professionnelle dans le domaine culturel, le CENTQUATRE poursuivra sa politique d'accompagnement des jeunes en accueillant des stagiaires dans toutes ses secteurs d'activité.

#### Caractéristique de la masse salariale :

Coût prévisionnel 2022 (En € bruts chargés) :

Permanents	5 050 000 €
Intermittents	1 215 000 €
Autres postes	1 000 000 €

7 265 000 €



Évolution de la masse salariale sur les trois dernières années :

2019*	2020*	2021**
7 366 905 €	6 684 000 €	6 900 000 €
En évolution	-9,27%	3,23%

<sup>\*</sup>source : compte arrêté logiciel comptabilité

> Heures supplémentaires et organisation du temps de travail :

Par accord d'entreprise, le CENTQUATRE-PARIS a négocié plusieurs formes d'organisation du temps de travail :

- o Cadres de direction : forfait jours à 218 jours de travail par an
- o Cadres adjoints de direction : forfait jours à 211 jours de travail par an
- o Cadres: forfait jours à 203 jours de travail par an
- o Pour les autres catégories : 35 heures semaines avec modulation du temps de travail
- Le télétravail

Les forfaits jours ne déclenchent aucune heure supplémentaire. Les heures supplémentaires des salariés en modulation sont comptabilisées en fin de période et donnent lieu principalement à récupération.

- Prime et avantages en nature :
- Aucun avantage en nature
- Primes collectives: une prime de fin d'année est généralement accordée à l'ensemble des salariés. Son montant varie selon la Négociation Annuelle Obligatoire et les capacités financières de l'établissement.
- Primes individuelles: Lorsqu'un salarié est amené à prendre ponctuellement des responsabilités au-delà de celles qui lui sont normalement dévolues, ou lorsqu'il fait preuve d'un investissement exceptionnel, il peut lui être versé une prime individuelle.

Une prime exceptionnelle a été accordée à l'ensemble des salariés de l'équipe d'accueil qui a œuvré pour le centre de vaccination entre les mois de janvier et août 2021. Cette prime a fait l'objet d'un calcul par tranches (250, 500 et 1000€) répondant à des critères de taux et de durée de présence sur le Centre sur son temps d'ouverture. Elle sera versée à 37 personnes pour un coût global de 20 520€.



<sup>\*\*</sup> estimation

#### ✓ Des frais de structure en très légère hausse- surcoût des mesures sanitaires

Depuis plusieurs années, les frais de gestion du bâtiment sont maîtrisés grâce à la vigilance et au professionnalisme de l'équipe technique. Le dialogue permanent engagé avec la Ville de Paris sur l'entretien du lieu permet d'envisager voire de programmer les travaux de maintenance et de réfection de nos locaux. En effet, le CENQUATRE-PARIS est dans sa douzième année d'exploitation et certains postes demandent une attention particulière.

L'enjeu est de taille car il s'agit non seulement de prendre en compte le confort de nos publics et du site comme lieu de travail quotidien de toute une équipe, mais aussi d'anticiper les travaux à mener pour permettre au bâtiment d'être moins énergivore. Les dépenses d'investissement devront donc permettre de mener des économies à terme, tout en rendant le site le plus vertueux et exemplaire possible.

#### Evolution des dépenses de structure :

2019	2020	2021**
2 838 932 €	2 475 730 €	2 800 000 €
	-12,79%	13,10%

<sup>\*\*</sup>estimation de fin d'année

Le budget 2022 sera construit à la hausse car la mise en place des mesures de contrôle et des mesures sanitaires représentent un surcoût pour l'établissement, en termes de sécurité avec le contrôle du passe-sanitaire à toutes les entrées du lieu et notamment le parking, et les passages supplémentaires des personnels de nettoyage pour la désinfection des poignées et des portes. Par ailleurs, il doit être ajouté le surcoût des fournitures pour les équipements sanitaires (masques, postes infirmerie, poubelle à déchets spéciaux ...) représentant 30 000€ annuels.

Afin de faire face à l'entretien de bâtiment, à l'ensemble des maintenances liés à nos équipements et aux mesures sanitaires, le budget bâtiment sera porté à 3 000 000€ en 2022

#### ✓ Des frais d'amortissement toujours importants

Le montant des amortissements devrait se maintenir au même niveau qu'en 2020 et 2021, soit aux alentours de 460 000€, du fait de la mise en amortissement des investissements conséquents effectués depuis 2016. Ces investissements, en partie accompagnés par des subventions de la Ville de Paris depuis 2015 seront partiellement compensés en recettes par une quote-part de subvention portée au résultat.



#### √ La gestion de la dette

En 2009, lors de la précédente direction du CENTQUATRE-PARIS avait souscrit un emprunt de 2 100 000€ auprès du Groupe Crédit Coopératif, à un taux effectif global de 3.9%, en 15 annuités. Le prêt a été versé pour un montant de 1 500 000€, en avril 2009.

Depuis lors, chaque année, l'établissement verse l'annuité. En 2021, elle sera de 133 970€, avec un capital restant dû de 372 485,64€.

Les mesures d'aides aux entreprises mises en œuvre en 2020 et 2021 vont permettre au CENTQUATRE-PARIS de bénéficier d'aides au paiement et d'exonération de charges patronales pour un montant estimé à 1 500 000€ sur l'année 2021. L'établissement, dans un souci de bonne gestion et de consolidation de sa situation financière, souhaite solder par anticipation l'emprunt contracté et ramener à zéro la gestion de la dette en 2022.

# (2) Les dépenses artistiques et du secteur de la commercialisation et du mécénat

Évolution des dépenses artistiques et de développement entre 2019 et 2021 Projection des années 2021 et 2022

2019	2020	2021	2022
5 403 699 €	3 483 006 €	5 097 430 €	5 000 000 €

Les dépenses d'activité en 2020 ont connu un net ralentissement du fait de la fermeture de l'établissement. Néanmoins, parce que l'établissement s'est inscrit dans une politique de soutien à la filière artistique, les dépenses d'activité ont permis de dédommager les compagnies et artistes engagés ou programmés durant la fermeture. En 2021, le niveau de dépenses correspond au redémarrage du CENTQUATRE avec plusieurs phénomènes notables ;

- Le report d'une partie des spectacles annulés en 2020
- L'organisation de la Biennale Némo de 2021
- Le redémarrage d'un KM en fin d'année 21
- Le projet Forte remporté par l'ingénierie.

En 2022, la programmation riche et diversifiée que proposera le CENTQUATRE-PARIS, la stratégie de diversification de la direction de l'ingénierie-innovation, nous amène à reconduire le budget 2021 tout en tenant compte de la fin de la Biennale Némo qui ne pèsera quasiment plus en dépenses artistiques sur l'année à venir, d'un léger ralentissement des tournées, d'un tassement des commercialisations. Le budget primitif sera élaboré aux alentours des 5 000 000€;



#### Le budget de fonctionnement 2022 pourrait donc être établi comme suit :

	Dépenses		Recettes		
		Estimation Budget		Estimation	
	Atterrissage 2021	2022	Projection 2021	Budget 2022	
Programmation	3 670 747,00 €	3 500 000,00 €	2 525 055,00 €	2 052 232,00 €	Programmation
Direction des publics	538 793,00 €	356 000,00 €	211 095,00 €	184 000,00 €	Direction des publics
Activités commerciales	194 033,00 €	180 000,00 €	618 960,00 €	624 000,00 €	Activités commerciales
ingénierie innovation	800 747,00 €	1 200 000,00 €	1 311 075,00 €	1 874 000,00 €	ingénierie innovation
Fonctionnement	10 898 690,00 €	10 100 000,00 €	12 019 880,00 €	10 001 000,00 €	Fonctionnement
Emprunt	403 000,00 €				
	16 506 010,00 €	15 336 000,00 €	16 686 065,00 €	14 735 232,00 €	
direction des publics : Fin du projet Bien-venue					

Estimation budget 2022 avant reports:	-600 768,00 €	
résultat projeté 21	180 054,00 €	
Estimation budget 2022 après report21:	-420 714,00 €	
Report du résultat cumulé	961 496,00 €	
Estimation budget 2022 après cumulé:	540 782,00 €	soit 3% du budget
Base budgetaire 2022	15 336 000,00 €	15 876 782,00 €
	Dépenses	Recettes

## III. La section d'investissement

Comme les années précédentes, les investissements vont s'articuler autour des autres grandes thématiques :

- 1- Les investissements pour désuétude et amélioration au fonctionnement de l'établissement
- 2- Les investissements liés à la sécurité des biens et des personnes
- 3- Les investissements de rénovation et remise à niveau des équipements générant des gains économies
- 4- Les investissements liés à la mise en œuvre du projet.

Les dépenses 2022 ne seront pas détaillées au niveau du ROB 2022. Leur orientation sera fonction des décisions prises en matière d'organisation du travail et notamment du télétravail généralisé (équipement en PC portables, accès sécurisé distance sur le réseau informatique...) mais aussi des besoins de renouvellement des équipements liés à la mise en œuvre de l'activité et des travaux nécessaires pour soir faire face au vieillissement de l'équipement, soit améliorer son fonctionnement.



Les dépenses d'investissement seront couvertes par les recettes de cette section qui proviendront des recettes d'amortissement d'une part et des subventions d'investissement accordées par la Ville de Paris depuis 2015.

## IV. Conclusion

L'année 2022 sera probablement la première année de pleine activité après la crise sanitaire sans commune mesure que nous venons de traverser. Cette dernière a eu des conséquences durables dans tout le secteur culturel, fragilisant les structures dans leurs modes de fonctionnement, dans leurs finances, dans leur programmation.

Le CENTQUATRE-PARIS a décidé dès la fin de l'année 2020, de capitaliser sur ce moment si singulier en re-questionnant ses modes d'organisation et de fonctionnement. Le soutien exceptionnel de la Ville de Paris en 2020, lui a permis d'afficher un résultat, certes positifs mais que l'on sait très fragile, et qui permettra la consolidation des activités de l'établissement et le soutien au secteur de la commercialisation. Ainsi, le CENTQUATRE ne demandera pas de nouveau le soutien de la Ville. Les aides gouvernementales seront utilisées pour consolider l'établissement, en récréant un fond de roulement et en le désendettant par remboursement de l'emprunt.

En effet, son schéma économique a été attaqué, sa capacité à capter des ressources propres a été ébranlée. Pourtant, en mobilisant toutes ses équipes et son équipe de direction, l'établissement a revu ses axes stratégiques afin de répondre à deux questions fondamentales :

- Sommes-nous suffisamment solides pour faire face à une nouvelle crise ?
- Comment mieux fédérer les équipes qui portent le projet ?

De ces deux réflexions sont nés les grands axes qui permettront au CENTQUARE-PARIS de traverser les années 2022 et 2023 dans une certaine quiétude.

Le travail entamé en 2021 et qui sera largement poursuivi en 2022 consistera à consolider dans ses comptes et ses finances. Toutes les niches budgétaires seront étudiées, explorées. En effet, il faudra tenir compte du fait qu'il ne pourra y avoir de déport de mouvements financiers d'une année sur l'autre, lié aux encaissements des programmations des derniers mois.

Par ailleurs, les modes de fonctionnement et d'organisation doivent être repensées à l'aune de l'efficacité et de l'efficience. Après avoir passé plusieurs mois en télétravail, loin des uns et des autres, la nécessité de recréer du collectif autour de projets transversaux et porteurs des valeurs de l'établissement s'est fait ressentir. Le projet *Vertitude* en est une belle illustration.

Le débat d'orientation budgétaire de 2022 met en avant ces tendances : d'une part, grâce à la Ville, l'établissement a réussi à ne pas afficher un déficit en 2021 et grâce aux mesures d'aides gouvernementales décidées à la fin de l'année 2021, nous pouvons renouer avec un résultat positif qui sera mis à profit pour consolider et conforter ce que nous sommes.



Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00011

Délibération n°2021-12 Autorisation de remboursement de l'emprunt bancaire



#### DÉLIBÉRATION N°2021-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Autorisation de remboursement de l'emprunt bancaire

#### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11:

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4;

Vu la délibération n°2009-03 du 30 mars 2009 accordant une autorisation au Directeur du CENTQUATRE de contracter un emprunt bancaire ;

Vu la délibération n°2020-27 du 09 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021 ; Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 portant approbation du budget supplémentaire 2021 ; Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les conditions générales de prêt du Crédit Coopératif n°0902971 ;

#### **DÉLIBÈRE**

<u>Article unique</u>: AUTORISE le Directeur à procéder au remboursement anticipé de la totalité du capital restant dû du prêt n°0902971, selon l'article 4 des conditions générales de prêt du Crédit Coopératif.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre/ 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-12 du 19 octobre 2021 Autorisation de remboursement de l'emprunt bancaire

# Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00012

Délibération n°2021-13 Approbation de la délégation accordée au Directeur relative à la modification des régies du CENTQUATRE-PARIS



#### DÉLIBÉRATION N°2021-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la délégation accordée au Directeur relative à la modification des régies du CENTQUATRE-PARIS

#### Le Conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, R1431-7 et R.1431-13 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4;

Vu la délibération n°2009-09 du 30 mars 2009 le Conseil d'administration a institué une régie de recettes modifiée par la délibération n°2013-09 en régie de recettes et d'avances ;

Vu la délibération n°2010-17 du 14 septembre 2010 portant délégation au directeur abrogée par la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 ;

Vu la délibération n°2016-08 du 22 juin 2016 portant consolidation des différents avenants à la régie de recettes et d'avances ;

Vu les statuts de l'établissement,

#### DÉLIBÈRE

<u>Article unique</u>: AUTORISE le Directeur à modifier les arrêtés de régies comptables du CENTQUATRE et à prendre toutes les mesures, décisions ou modifications nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement de l'établissement, sur avis conforme du comptable.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre / 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ



 $\label{eq:definition} D\'{e}lib\'{e}ration~n°2021-13~du~19~octobre~2021\\ Approbation~d\'{e}l\'{e}gation~relative~aux~r\'{e}gies~du~CENTQUATRE-PARIS$ 





Délibération n°2021-13 du 19 octobre 2021 Approbation délégation relative aux régies du CENTQUATRE-PARIS Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00013

Délibération n°2021-14 Approbation de reprise de provisions pour risques et charges



#### DÉLIBÉRATION N°2021-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de reprise de provisions pour risques et charges

#### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, L.1612-11 et R.2321-2 :

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4;

Vu la délibération n°2020-27 du 09 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021; Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 portant approbation du budget supplémentaire 2021 ; Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

#### **DÉLIBÈRE**

<u>Article unique</u>: APPROUVE la reprise sur provisions concernant les charges sociales d'un montant de 8411 € (dont le détail est joint en annexe de la présente délibération).

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre / 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-14 du 19 octobre 2021 Approbation de reprise de provision pour risques et charges Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00014

Délibération n°2021-15 Approbation de la création de provisions pour créances douteuses



#### DÉLIBÉRATION N°2021-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la création de provisions pour créances douteuses

#### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, L.1612-11 et R.2321-2 :

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4;

Vu la délibération n°2020-27 du 09 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 portant approbation du budget supplémentaire 2021 ; Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu le courrier du comptable public daté du 8 juin 2021 portant sur les créances douteuses ;

#### <u>DÉLIBÈRE</u>

<u>Article unique</u>: APPROUVE la création de provisions pour les créances douteuses d'un montant de 130 000€ (détail joint en annexe du présent document).

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre / 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ



Délibération n°2021-15 du 19 octobre 2021 Approbation des provisions pour l'admission en non-valeur des créances douteuses

# Le Centquatre-Paris

75-2021-10-19-00015

Délibération n°2021-16 Approbation de la passation du marché gestion des voyages d affaires



#### DÉLIBÉRATION N°2021-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché gestion des voyages d'affaires

#### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement :

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

#### <u>DÉLIBÈRE</u>

<u>Article 1</u>: APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative à la gestion des voyages d'affaires du personnel du CENTQUATRE-PARIS ainsi que des tiers dont les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le CENTQUATRE-PARIS.

<u>Article 2</u>: AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

12 Administrateurs présents ou représentés. (avec 12 Voix pour / 00 contre / 00 abstention )

La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

#### La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND 12 Administrateurs présents ou représentés.

(avec 12 Voix pour / 00 contre / 00 abstention )



Délibération n°2021-16 du 19 octobre 2021 Approbation de la passation du marché gestion des voyages d'affaires



#### La délibération est adoptée

Le 19 octobre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

SIGNÉ



Délibération n°2021-16 du 19 octobre 2021 Approbation de la passation du marché gestion des voyages d'affaires